

Mairie de Saint-Jean-le-Blanc

Service de la Police Municipale

Téléphone : 02 38 66 84 52

Mail : policemunicipale@saintjeanleblanc.com



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE

D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} Catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussigné (e) ⁽¹⁾

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'Article L. 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955), l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire

à l'occasion de ⁽²⁾

à ⁽³⁾

du au Horaires :

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A

Le

Qualité et Signature du demandeur,

⁽¹⁾ Nom, prénom et qualité du demandeur

⁽²⁾ Précisez le type de l'événement (exemples : Soirée dansante, Salon etc...)

⁽³⁾ Lieu et adresse complète de l'événement

PIECES A FOURNIR :

- Pièce d'identité du demandeur en cours de validité (recto et verso)
- Justificatif préfectoral officiel relatif à l'Association concernée, le cas échéant (adresse postale complète, coordonnées du ou de la Président (e), K-BIS ou autre document)

L'ensemble des pièces nécessaires doit être transmis en format .pdf. Aucune photo ne sera acceptée. Toute demande d'Arrêté doit se faire au plus tard UN MOIS AVANT L'ÉVÉNEMENT concerné. Toute demande ne respectant pas les règles précisées ci-dessus ne sera pas traitée par la Police Municipale de SAINT-JEAN-LE-BLANC.